

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le Préavis n° 16/2023 : Règlement sur les horaires d'ouverture des magasins (municipale responsable : Mme Nadège Longchamp)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président : Yann Muller
La rapportrice : Natalie Betscha
Les membres : Daniela Roux
Bernard Stettler
Thierry Oppikofer
Raffaele Spinello
Philippe Hayward, absent

Introduction

La commission s'est réunie le lundi 2 octobre en salle de commission, en présence de Madame Nadège Longchamp, Municipale, et de Monsieur Serge Cruchon, chef de service de la police administrative. La Commission les remercie pour leur disponibilité, les réponses obtenues et les explications fournies.

Résumé des discussions


Lors de la séance du 20 novembre 2020, dans son préavis 12/2020, la Municipalité avait présenté un préavis similaire dont l'article 8 précisant les exceptions avait fait l'objet d'un amendement accepté par le Conseil communal. Ce préavis avait finalement été retiré par la Municipalité.

Le préavis qui nous est proposé a fait l'objet d'aménagements suite au préavis 12/2020 qui apporte plus de précisions quant aux différents types de commerces et leur possibilité d'étendre l'ouverture de leur commerce.

Conclusion

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n°16/23 - Règlement sur les horaires d'ouverture des magasins, propose à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 octobre 2023

	Prénom et nom	Signature
Le président :	Yann Muller	
La rapportrice :	Natalie Betscha	